



# Promouvoir l'efficacité énergétique en Europe

Connaissances, expériences et apprentissages fournis  
par les Plans nationaux d'action en matière d'efficacité  
énergétique



ENERGY EFFICIENCY WATCH



Photo: Thomas J. Kiefer, Fotolia.de

## Adresse bibliographique

Brochure présentée par le projet EEW (Energy Efficiency Watch)

Coordonné par EUFORES a.i.s.b.l.  
European Forum for Renewable Energy Sources  
Dr. Jan Geiss  
Anne-Dorothe Müller

Basé sur une sélection et l'analyse détaillée des  
Plans nationaux d'actions en matière d'efficacité énergétique  
(PNAEE)

Wuppertal Institut GmbH  
Dr. Ralf Schüle  
Christof Arens  
Vera Höfele

Ecofys Germany GmbH  
Daniel Becker  
Thomas Boermans  
Kjell Bettgenhäuser  
Dr. Jochen Harnisch  
Piotr Jaworski

Wuppertal, Cologne, Berlin, Bruxelles, janvier 2009

### Avis de non-responsabilité

Le contenu de ce rapport n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

Graphisme: [www.digitale-gestaltung.de](http://www.digitale-gestaltung.de)



Photo: Van Holsteyn en Kemna, www.whk.nl

## Un étendard commun pour l'efficacité énergétique – Le projet Energy Efficiency Watch

« L'Europe a atteint un stade crucial pour la définition de son avenir énergétique !

Aujourd'hui, l'Europe doit faire face à des hausses des prix du pétrole et du gaz, son approvisionnement énergétique et sa pénurie en ressources énergétiques constituent des menaces, au même titre que les conséquences déjà palpables du changement climatique.

L'efficacité énergétique est le moyen le plus rapide, le plus économique et le plus direct de transformer ces défis en opportunités concrètes. Grâce aux technologies existantes, il est déjà possible de réaliser jusqu'à 30 % d'économies d'énergies. Une meilleure application de l'efficacité énergétique pourrait réduire d'environ 20 % les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE.

Toutefois, les États membres de l'UE n'exploitent pas pour la plupart ces formidables opportunités et ne mettent pas assez clairement en œuvre des mesures d'efficacité énergétique sur le terrain.

En 2006, nous et d'autres membres du Parlement européen et de parlements nationaux, avons créé l'initiative EEW (Energy Efficiency Watch) pour appeler à la promotion de l'efficacité énergétique et du partage des connaissances sur les bonnes pratiques appliquées dans ce domaine en Europe. Le projet EEW, coordonné par EUFORES, constitue la pièce maîtresse de cette initiative et nous sommes heureux d'en présenter ici les résultats.

Nous sommes convaincus que les résultats du projet EEW contribueront de manière significative à une plus grande sensibilisation à l'efficacité énergétique, en améliorant un processus d'apprentissage mutuel entre les États membres de l'UE et à aider l'Europe à atteindre ses objectifs pour 2020 (20 % d'économies d'énergie, 20 % de l'approvisionnement énergétique couvert par l'énergie renouvelable et 20 % de gaz à effet de serre en moins) qui ont été affirmés par les chefs d'État et de gouvernement européens lors du Sommet de mars 2007. »



Mechtild Rothe, membre du Parlement européen, vice-présidente du Parlement européen, présidente d'EUFORES



Claude Turmes, membre du Parlement européen, vice-président d'EUFORES



Fiona Hall, membre du Parlement européen, vice-présidente d'EUFORES



Photo: Taffi, Fotolia.de

## Projet Energy Efficiency Watch

Le projet EEW a pour objectif global de promouvoir l'efficacité énergétique en Europe en analysant les stratégies d'efficacité énergétique nationales des États membres et en soulignant les politiques, les instruments et les activités en matière d'efficacité énergétique considérés comme de bonnes pratiques.

Cette analyse a pour source principale les Plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique publiés par les États membres de l'UE entre 2007 et 2008. En vertu de la directive relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques (ESD, 2006/32/CE), les États membres sont invités à définir un objectif de réduction d'une valeur indicative de 9 % pour la consommation énergétique dans les utilisations finales d'ici 2016, afin de fournir des mécanismes, des incitations et des cadres institutionnels, juridiques et financiers permettant d'atteindre cet objectif et de créer les conditions facilitant le développement et la promotion des marchés pour les services énergétiques (Art. 1).

Dans le cadre du projet, les PNAEE des 27 États membres ont été examinés à la lumière des critères formels de la directive ESD et de l'approche politique adoptée par chaque État membre pour prendre en compte les potentiels d'économies d'énergie.

Sur la base des résultats de cet examen, 12 PNAEE ont été sélectionnés (Belgique, Bulgarie, République tchèque, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie, Espagne, Suède,

Royaume-Uni) en vue d'une évaluation approfondie. Cette évaluation s'est concentrée sur deux éléments clés des PNAEE, l'analyse de la relation entre les potentiels d'économies d'énergie, l'objectif calculé et les mesures affichées pour atteindre cet objectif, ainsi que sur le caractère innovant des mesures et des éléments contenus dans les PNAEE.

Lors de la procédure d'évaluation, des représentants de l'industrie de l'efficacité énergétique et des ONG ont été impliqués afin de prendre en compte leurs propres vues sur les PNAEE. La procédure d'évaluation a ainsi reposé à la fois sur une analyse scientifique et sur des contributions des parties intéressées.

Les résultats de cette évaluation sont présentés de façon synthétique dans cette brochure. Elle fournira des conseils et une aide pour la révision des PNAEE là où des améliorations pourraient être utiles. L'évaluation du projet EEW des PNAEE s'entend comme une contribution complémentaire et un canal de diffusion en plus des évaluations réalisées par la Commission européenne. Le projet EEW bénéficie du soutien du projet Énergie intelligente – Europe.



ENERGY EFFICIENCY WATCH



Photo: emmi, Fotolia.de

## Rôle des PNAEE pour améliorer l'efficacité énergétique en Europe

Les États membres de l'UE consomment ensemble 17 % de la production énergétique mondiale. Cette consommation dépend essentiellement du niveau de développement industriel et de la taille de la population. La question de la consommation d'énergie est à la fois un défi et une chance :

- La hausse des prix de l'énergie, une dépendance accrue des importations énergétiques et les effets du changement climatique auront un impact négatif si la consommation n'est pas réduite.
- Une mise en œuvre appropriée de stratégies d'efficacité énergétique aboutira à une concurrence internationale plus forte des industries européennes et de nouveaux marchés internationaux verront le jour pour des technologies avancées en matière d'efficacité énergétique et des services énergétiques.

L'efficacité énergétique n'a pas été jusqu'à présent une priorité dans l'agenda politique de nombreux États membres, bien que les potentiels d'économies d'énergie soient considérables. Ce tableau est en train de changer, grâce notamment à des initiatives législatives et des procédures politiques de l'UE.

Pour identifier ces potentiels, tous les secteurs énergétiques dans les utilisations finales doivent être analysés. Les potentiels d'économies globales sont de l'ordre de la moitié de notre consommation actuelle et sont même bien plus élevés que la moyenne dans un certain nombre de pays. Il n'y a donc pas à se pencher bien bas pour récolter ces fruits.

Bien que les PNAEE présentent des structures et des niveaux d'informations très hétérogènes, ils permettent des comparaisons internationales et la transparence des mesures. Alors qu'elles traduisent les conditions et l'expérience spécifiques des politiques en matière d'efficacité énergétique menées dans les anciens et les nouveaux États membres, des approches innovantes et de bonnes

pratiques destinées à soutenir les potentiels d'économies d'énergie sont mises en évidence comme suit :

- 1) Parce qu'elles sont complètes ou qu'elles associent plusieurs types de mesures dans différents secteurs (informations et financement confondus)
- 2) Parce qu'elles représentent une « nouvelle » approche ou une approche appropriée tenant compte des économies d'énergie dans un secteur (comme la dynamisation des normes, des approches fondées sur le marché, des marchés publics 100 % durables)
- 3) Parce qu'elles impliquent spécifiquement des parties intéressées dans des politiques nationales en matière d'efficacité énergétique (p. ex., des accords volontaires avec l'industrie)

Tout comme les plans, les PNAEE englobent toutefois des mesures déjà mises en œuvre et des mesures qui le seront uniquement à l'avenir. Un débat critique au sein des États membres, ainsi que la poursuite de leurs efforts, sont nécessaires pour que ces politiques soient mises en œuvre comme cela a été annoncé dans les plans.

### Estimations hautes et basses des potentiels d'économies d'énergie dans l'UE par secteur en million de tep

Source : ESD Potential Study

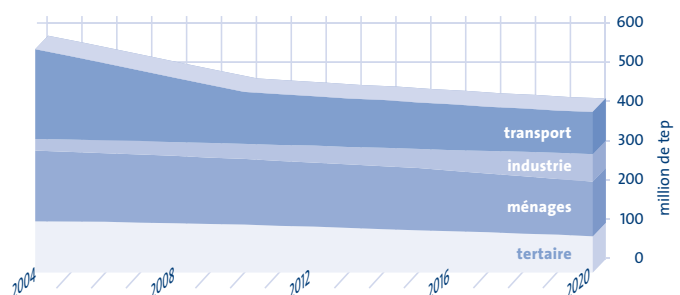




Photo: Lidy Foot, Fotolia.de

## Exemples de bonnes pratiques décrits dans les PNAEE

### Apport d'informations de base

L'un des principaux obstacles à l'efficacité énergétique est le manque de connaissances (sur les équipements et comportements éco-énergétiques) parmi les ménages, les entreprises ou les autorités publiques. Par conséquent, une stratégie fondamentale consiste à apporter concrètement à chaque groupe cible des informations pré-

cises. Selon la directive ESD, les États membres jouent un rôle important dans cet apport d'informations. De nombreux États membres, tels que l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, l'Allemagne, la Roumanie et le Royaume-Uni ont donc annoncé ou déjà initié des campagnes d'information et de constitution de réseaux intersectorielles.

#### Bonnes pratiques:

Lancée en Autriche, la campagne **klima:aktiv** s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Elle vise à soutenir des programmes politiques et des mesures sectorielles déjà en place grâce à des opérations d'information, de communication, de constitution de réseaux et de conseils. Klima:aktiv comprend 21 programmes portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements, l'utilisation de l'énergie renouvelable et la gestion de la mobilité. Son large champ d'application s'articule autour de deux lignes générales :

- Approche traditionnelle : informations de base et premiers conseils destinés aux ménages particuliers, aux administrations publiques et aux entreprises.
- Approche communicative innovante : implication des décideurs, des producteurs et des entreprises ayant une influence pertinente sur des décisions en matière d'investissement, tels que des maîtres d'œuvre, des plombiers, des promoteurs immobiliers et des dirigeants d'entreprise et des fournisseurs.

En encourageant les technologies et des comportements éco-énergétiques, et en mettant l'accent sur l'assurance qualité et la définition de normes reposant sur des réseaux, klima:aktiv est à ce titre une campagne d'information exemplaire en Europe (<http://www.klimaaktiv.at>).

#### Bonnes pratiques:

En Irlande, la campagne **Power of One** essentiellement sur l'éducation et la communication. Ses objectifs sont :

- Sensibilisation aux types et aux sources d'énergie, à leurs coûts et à leurs impacts sur l'environnement
- Information du consommateur sur l'impact de l'utilisation d'une énergie inefficace en termes de coûts et d'environnement
- Responsabilité individuelle et changements mineurs dans le comportement quotidien

La présentation d'exemples représente une approche innovante : Dans le projet « Power of One Street », l'efficacité énergétique de huit familles d'horizons géographiques et sociaux différents a fait l'objet d'un suivi. Chaque mois, un défi était proposé aux participants afin qu'ils améliorent leur efficacité énergétique. Les économies mesurées ont été annoncées aux médias. L'initiative « Power of One at Work » est un autre sous-programme qui encourage les employeurs et leur personnel à être plus éco-énergétiques sur leur lieu de travail. Cette initiative a permis de concevoir une campagne publicitaire, un site Internet et une boîte à outils pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation, afin de donner des conseils de base sur l'efficacité énergétique aux employés, aux propriétaires et aux dirigeants d'entreprises. (<http://www.powerofone.ie>)



Photo: Tortenboxer, Fotolia.de

## Audits énergétiques : Générer des données robustes pour engager des actions en matière d'efficacité énergétique

Photo: wallart, Fotolia.de



Les audits énergétiques, surtout lorsqu'ils sont complétés par des services de conseil, jouent un rôle de premier plan dans le soutien des décisions d'investissement. Dans le secteur de la construction, par exemple, qui est le secteur le plus important dans ce contexte, les audits fournissent les informations énergétiques et la base de données nécessaires aux investissements en matière d'efficacité énergétique.

Grâce à ces audits, des investisseurs dans différents secteurs qui ont un réel besoin de données et d'informations indépendantes, sont mis en contact avec des consultants certifiés qui analysent de façon complète l'objet à moderniser. Les audits représentent en outre une porte d'accès importante pour les investisseurs qui pourraient alors envisager d'autres activités et des investissements destinés à réaliser des économies d'énergie au-delà de la norme.

Les certificats de performance énergétique pour tous les bâtiments (construits, vendus ou mis en location) sont devenus obligatoires en vertu de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD). Les États membres expriment en outre pour la plupart le besoin d'une base de données fiable dans leur PNAEE en subventionnant des audits énergétiques volontaires, notamment dans le secteur de la construction (Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Pays-Bas et Royaume-Uni). Des audits énergétiques sont même parfois obligatoires (ou le seront à l'avenir) pour d'importants consommateurs d'énergie (comme en Bulgarie) ou pour des entreprises et des investisseurs privés qui sollicitent des subventions ou des prêts à faibles taux d'intérêt (comme en Autriche et en Allemagne). En Finlande, des audits énergétiques subventionnés pour des bâtiments de services privés constituaient un élément obligatoire dans les accords sur les économies d'énergie conclus en 1999.



Photo: Nadolica, Fotolia.de

## Des investissements en matière d'efficacité énergétique favorisés par des incitations financières

L'information et les conseils jouent un rôle important en sensibilisant davantage les investisseurs à la nécessité de prendre des décisions en matière d'efficacité énergétique. L'impact de ces « modestes » mesures est renforcé dès lors qu'elles sont associées à des incitations financières complémentaires.

Le spectre des incitations financières pour le secteur industriel et tertiaire est relativement large entre les différents États membres de l'UE.

Ces incitations prennent la forme de prêts à taux réduit, de primes, de programmes de subvention directe ou de réductions fiscales. Elles visent toutes à réduire (et parfois compenser) les surcoûts des technologies et des composants éco-énergétiques comparés à des investissements standard.

### Exemples probants :

- Crédits d'impôts octroyés pour des investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique (Belgique, France)
- Le dispositif Energy Investment Deduction (EID) définit une règle fiscale qui permet de réduire davantage les bénéfices imposables après avoir engagé des investissements en matière d'efficacité énergétique (Pays-Bas)
- Des déductions supplémentaires pour amortissement (ECA) permettent à des entreprises du secteur tertiaire de bénéficier d'un abattement fiscal de 100 % la première année pour des investissements portant sur certains équipements éco-énergétiques (Royaume-Uni)

Dans de nombreux États membres, des régimes de prêt, des primes ou des subventions directes sont également proposés pour améliorer la performance énergétique de bâtiments résidentiels existants et de l'utilisation électrique dans le secteur des ménages particuliers. Les points dominants sont l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments et des installations, ou l'utilisation d'énergies renouvelables et de systèmes de cogénération (chaleur et électricité).

### Exemples probants :

- Mise en œuvre d'un régime de subventions directes pour des bâtiments d'appartements et de maisons jumelées ou de pavillons (Finlande)
- Lancement de programmes de prêt et de crédit étendus (Autriche, Allemagne), comme le programme de mise en conformité rétroactive en matière de CO<sub>2</sub> de la banque KfW (Allemagne)
- Constitution de fiducies en matière d'économies d'énergie au Danemark (<http://www.elsparefonden.dk>) et au Royaume-Uni (<http://www.energysaving-trust.org.uk>)
- Afin de réduire la consommation d'électricité dans le secteur résidentiel, le secteur non résidentiel et le secteur tertiaire, l'Italie envisage de remplacer les lampes à incandescence par des lampes fluorocompactes, par le biais, entre autres, de systèmes de certificats blancs, de programmes d'information et d'incitations financières, qui pourraient réduire la consommation de 4 800 GWh/an d'ici 2016.



Photo: Holger Buse, Fotolia.de

## Dynamisation des normes

Des normes à caractère obligatoire en matière d'efficacité énergétique peuvent s'appliquer aux constructions et aux appareils électriques existants ou à venir. Alors que la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) vise à promouvoir des améliorations dans le secteur de la construction dans les États membres, la directive sur l'éco-conception des produits consommateurs d'énergie (EuP) harmonise les exigences concernant la conception et la mise au point de produits qui consomment de l'énergie (les appareils électriques, par exemple). Les États membres ont jusqu'à présent développé différentes approches :



Photo: Econcern GmbH

Étrium – habitat passif, bureaux d'Econcern, Cologne

### Lien d'information et de réglementations juridiques pour des constructions existantes (Danemark)

- Introduction de conditions obligeant à mettre en œuvre des améliorations énergétiques selon le label d'énergie en cas de rénovation majeure
- Introduction de conditions spécifiques dans les réglementations sur la construction concernant le remplacement de toits, de fenêtres et de chaudières à fioul et à gaz, ainsi que le remplacement de systèmes de chauffage
- Programme de contrôle obligatoire ayant pour cible l'assurance qualité des systèmes de chauffage

### Constructions existantes

- Révision des réglementations nationales portant sur la construction en 2010 avec pour objectif d'améliorer la performance énergétique de 60 % par rapport aux normes actuelles (Irlande)

- Introduction d'un code pour les habitations durables qui veillera à ce que toutes les habitations financées par le gouvernement soient conformes à un niveau de norme élevé en termes d'énergie (Royaume-Uni)

### Nouvelles constructions

- Renforcement des exigences énergétiques dans la réglementation de la construction de 25 à 30 % par rapport à 2006, soit 25 % d'ici 2010 (Danemark)
- Amélioration de la performance énergétique des maisons et révision des réglementations aboutissant à une baisse de 40 % de la consommation d'énergie par rapport aux normes actuelles (Irlande)
- Amélioration des normes d'efficacité énergétique : depuis 2007 les constructions doivent être 40 % plus éco-énergétiques par rapport au niveau moyen de 2002 (Royaume-Uni)
- Projets de nouvelles habitations au bilan carbone neutre d'ici 2016 (Royaume-Uni)



Photo: Van Holsteijn en Kemna, www.vhk.nl

## Impliquer les secteurs de l'industrie et des services

La constitution de réseaux volontaires entre les pouvoirs publics et les représentants d'entreprises et l'élaboration d'accords volontaires sont les approches les plus courantes pour impliquer ces parties intéressées dans des politiques d'efficacité énergétique.

Elles sont parfois accompagnées d'incitations financières directes.

### Accords volontaires

Plusieurs États membres, tels que les Pays-Bas et la Finlande, entretiennent avec succès une longue tradition de conclusion d'accords juridiquement contraignants. Dans le système néerlandais des accords à long terme, le gouvernement a engagé un grand nombre de secteurs de l'industrie nationale dans l'amélioration de l'efficacité énergétique. Plusieurs types d'accords à long terme ont été conclus à l'heure actuelle avec des entreprises et des organisations des secteurs tertiaire, des transports et de l'agriculture. L'accord à long terme de « deuxième génération » exige des entreprises participantes qu'elles établissent l'ébauche d'un plan d'économie d'énergie (PEE) en consultation avec l'institution publique compétente. Ce PEE définit les objectifs en matière d'efficacité énergétique de chaque entreprise, en rapport avec des mesures concrètes programmées et une stratégie de mise en œuvre. Sur la base de tous les PEE dans le secteur, un objectif sectoriel est déterminé et défini dans un plan sectoriel à long terme.

### Approches visant la constitution de réseaux volontaires

Exemple de l'Irlande : Le réseau LIEN (Large Industry Energy Network) est un programme de constitution de réseau et d'information bien établi destiné aux grands consommateurs d'énergie dans le secteur de l'industrie. En activité depuis plus de 10 ans ce réseau qui regroupe près de 100 des plus importants consommateurs d'énergie permet à ses membres d'entretenir des relations suivies en organisant des visites de sites et en publiant des rapports de performance. Les membres du réseau LIEN partagent des informations sur les technologies et techniques éco-énergétiques afin d'optimiser leurs économies et maintenir leur compétitivité.

### Incitations financières

- Les entreprises signataires de « l'accord sur les économies d'énergie » peuvent bénéficier de subventions en pourcentage plus élevées destinées à financer des audits énergétiques (Finlande)
- Un programme d'accord énergétique favorise des plans de gestion d'énergie dans les entreprises (Irlande)
- Stratégies combinées : création d'une taxe écologique pour réduire la consommation énergétique dans le secteur de l'industrie et le secteur public. Cette taxe est minorée pour ceux qui s'engagent à réduire leurs émissions ou à améliorer leurs objectifs en matière d'efficacité énergétique (Royaume-Uni, Danemark et Suède)

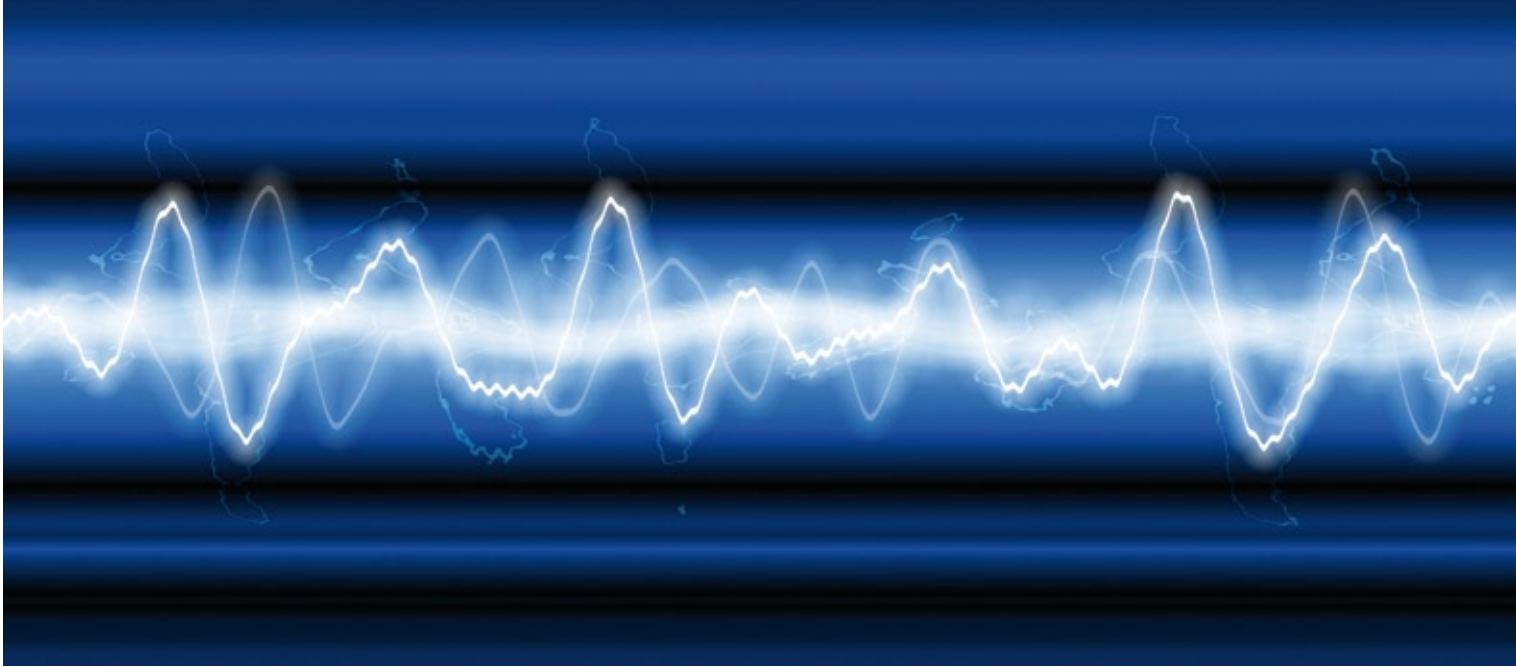


Photo: jeff Metzger, Fotolia.de

## Approches fondées sur le marché

La directive sur les services énergétiques (ESD) demande que les sociétés de services énergétiques (SSE) jouent un rôle important dans la poursuite des objectifs d'économies d'énergie.

Dans le cadre de l'intégration européenne, les États membres ont dû libéraliser leur marché énergétique. Les producteurs d'énergie secondaire n'étaient plus en mesure de retenir leurs clients en leur fournissant uniquement de l'électricité ou du gaz. Ils leur ont donc proposé de nouveaux services, tels que des conseils, des audits énergétiques, des services de maintenance et d'exploitation, de gestion de sites et de fourniture d'équipements. Les SSE

indépendantes proposent également ces services en établissant des contrats avec leurs clients. Leur approche se fait par projet. Elles identifient les potentiels d'économies, installent les équipements nécessaires, exploitent le système, achètent le carburant et l'électricité et pourvoient au financement du projet. Le paiement est structuré sous forme de commission d'achèvement, c'est-à-dire qu'il est directement lié à la réalisation d'économies d'énergies. En Europe, les SSE sont particulièrement actives dans le secteur public (bâtiments administratifs, hôpitaux et projets d'éclairage).

Dans la plupart des plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique, les activités des SSE ne jouent qu'un rôle secondaire. Des mesures ont été avancées pour promouvoir le développement des SSE, telles que la création et la stimulation des conditions cadres pour les services énergétiques, par la fourniture de services énergétiques jusqu'à des engagements contraignants imposés aux entreprises énergétiques.

Certains États membres, tels que l'Italie et la France, ont mis au point des dispositifs de certificats blancs qui accordent des certificats en cas de réalisation d'économies d'énergie dans un cadre réglementaire. Selon ces dispositifs, les entreprises énergétiques elles-mêmes sont obligées de s'impliquer davantage dans des activités en matière d'efficacité énergétique. D'importantes sociétés de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (en Italie) ou d'approvisionnement en électricité (En France) sont légalement obligées de prouver qu'elles ont réalisé un certain volume d'économies d'énergie de par leurs propres activités ou en achetant des certificats blancs à des SSE.

Un instrument résolument innovant est proposé dans le cadre du PNAEE du Royaume-Uni. Ce plan envisage un engagement de réduction des émissions de carbone qui vise l'introduction d'un régime de plafonnement et d'échange pour les grandes organisations des secteurs public et commercial.



Photo: Econcern GmbH



Photo: Yali Shi, Fotolia.de

## Secteur des transports

Le secteur des transports joue un rôle secondaire dans les PNAEE par rapport à d'autres secteurs, bien que ses émissions continuent de progresser. Plusieurs États membres, tels que le Danemark, l'Estonie et l'Allemagne, prennent déjà en charge cette question avec différents plans de développement des transports qui sont indirectement liés au processus de la directive ESD. Les objectifs de ces plans sont les suivants :

1. Optimisation de la consommation énergétique des véhicules
2. Optimisation de la gestion de la mobilité
3. Modification de la répartition entre les modes de transport

### 1. Exemples d'optimisation de la consommation énergétique des véhicules

- Promotion de véhicules éco-énergétiques par des dispositifs de primes et de subventions
- Introduction d'un dispositif de certification pour les véhicules neufs (France, Royaume-Uni, Finlande)
- Limitations des émissions à partir de 2009 à 140 g/CO<sub>2</sub>/km pour la moyenne des véhicules neufs commercialisés (Italie)
- Taxe écologique, taxe sur le fioul (Bulgarie, Allemagne) ou taxe routière liée aux émissions (Irlande, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni).

### 2. Exemples d'optimisation de la gestion de la mobilité

- Restrictions de vitesse obligatoires (Autriche, Bulgarie, Finlande, Italie, Pays-Bas)
- Promotion de l'autopartage et du covoiturage (Autriche, Italie)

- Promotion des technologies de l'information dans les transports avec l'utilisation de la télématique pour réduire le trafic (Autriche, Finlande)
- Promotion de gestions de la mobilité dans des institutions publiques et privées (Autriche, Espagne, Pologne) ou des centres de voyages (Finlande)
- Amélioration du transport de marchandises et du transport ferroviaire (Autriche)

### 3. Exemples de modification de la répartition entre les modes de transport

- Campagnes d'information (Allemagne, Irlande)
- Extension des transports publics (Autriche, Chypre, Finlande)
- Amélioration de l'infrastructure de transport grâce à des investissements dans l'infrastructure ferroviaire (République tchèque, Finlande, Roumanie)
- Renforcement du système de transports publics par l'acquisition de bus éco-énergétiques, la création d'un système de bus scolaires et de couloirs d'autobus (Chypre)
- Soutien au transport à deux roues et aux déplacements piétonniers (Autriche, Finlande, Allemagne)
- Promotion du télétravail (Malte)
- Modifications de l'aménagement territorial et régional et de quartiers résidentiels afin d'éviter le trafic ou adoption de modes à émissions réduites (Autriche, Finlande)
- Ciblage du secteur de l'assurance : promouvoir l'inclusion d'une carte annuelle de transport public dans les offres d'assurance automobile (Autriche)



Photo: Ayvengo, Fotolia.de

## Le secteur public comme modèle

En vertu de l'article 5 de la directive sur les services énergétiques, les États membres ont l'obligation de souligner le rôle d'exemple du secteur public dans leur PNAEE. En conséquence, la plupart des États membres ont adopté des programmes de marchés publics et engagé des activités dans le domaine de l'information et du conseil. Sur ce dernier point, Malte a créé un dispositif selon lequel des « directeurs environnementaux » seront affectés dans chaque ministère. Sous la coordination du « Bureau officiel de la responsabilité environnementale des entreprises » leur activité est de commissionner un audit énergétique d'au moins un bâtiment appartenant à chaque ministère. En règle générale, des mesures réglementaires ont été inscrites dans la plupart des PNAEE pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics.



Photo: Econcern GmbH

### Mesures réglementaires

- Le Royaume-Uni et les Pays-Bas visent à rendre les bâtiments de leur administration centrale neutres sur le plan climatique ou avec un bilan carbone neutre d'ici 2012.
- Des accords volontaires et des mesures d'information obligatoires pour les bâtiments municipaux ont été mis en place en Finlande. Selon son PNAEE, la Finlande envisage de les étendre aux bâtiments du secteur public.
- L'Irlande souligne le rôle exemplaire du secteur public avec un important train de mesures qui comprend des marchés publics écologiques, un groupe de travail de haut niveau visant un objectif de 33 % d'économies d'énergie dans le secteur public, l'obligation de produire des rapports annuels sur des actions en matière d'efficacité énergétique et la documentation de leur réalisation au vu de cet objectif.

### Programmes de marchés publics

Plusieurs programmes de marchés publics ont été élaborés. Certains ont un caractère obligatoire comme en Autriche, d'autres relèvent de réglementations moins contraignantes comme en Pologne. Ces programmes tiennent compte de critères d'efficacité énergétique dans les investissements publics. À Chypre, un plan d'action pour les marchés publics écologiques a été mis en place avec des critères d'efficacité énergétique pour les équipements, les bâtiments et les véhicules.

### Bonnes pratiques : Des objectifs contraignants

Le Royaume-Uni a défini des critères quantifiés pour l'exploitation des bâtiments publics dans une optique de développement durable avec l'objectif de réduire ses émissions de 30 % d'ici 2020.

Les Pays-Bas à l'avant-garde : d'ici 2010, 100 % des marchés publics de niveau national comporteront des critères de marchés publics durables. Un objectif de 50 % a été défini pour les administrations de niveau local et régional.



Photo: Van Holsteijn en Kemna, www.vhk.nl

## Conclusions

Les plans nationaux d'actions en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) soumis par les États membres en 2007 et 2008 offrent un panorama temporel des programmes politiques et des mesures pour chaque secteur. Bien qu'il ait été élaboré sans cadre strict ni spécification méthodologique, le premier groupe de PNAEE a déjà produit un certain nombre de résultats remarquables :

1. Un processus d'apprentissage mutuel sur la politique en matière d'efficacité énergétique a été déclenché, sur la base d'une compilation d'approches possibles pour des mesures d'efficacité énergétique. Ces informations peuvent servir de source d'inspiration pour des groupes de PNAEE à venir.

2. L'agrégation de mesures à partir de mesures uniques et isolées en programmes politiques cohérents s'accélère. Différents types de mesures (informations, conseils, incitations financières, constitution de réseaux et accords volontaires, instruments fondés sur le marché) sont regroupés du fait de leur complémentarité. Le regroupement de différentes mesures visant les mêmes groupes cibles et utilisations finales est une condition essentielle pour la mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique constructives.

3. Le processus des PNAEE a été conçu de sorte que soit ciblée, non seulement la demande, mais aussi l'offre (en ce qui concerne les produits et les services éco-énergétiques). Des accords volontaires et des réseaux constitués de parties intéressées forment un socle nécessaire pour

le renforcement des capacités et la définition de normes dans les secteurs respectifs.

4. Une collecte structurée de l'expérience pratique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique est encouragée. Les États membres s'intéressent davantage à l'évaluation de l'impact et à l'assurance qualité, en veillant à ce que les mesures soient conformes aux résultats escomptés et que des informations émanant de sources indépendantes soient disponibles.

En ce qui concerne les objectifs ambitieux de l'Union européenne en matière d'efficacité énergétique, la directive ESD ne doit être considérée que comme un élément de la politique européenne. Lorsque le champ de la politique en matière d'efficacité énergétique s'élargira de l'angle relativement étroit de la directive ESD au plan européen d'action pour l'énergie et au régime climatique international, les États membres devront redoubler d'efforts pour atteindre leurs objectifs.

À ce titre, la mise en œuvre de l'ensemble des mesures annoncées dans les plans nationaux d'action en matière d'efficacité énergétique est indispensable à la réussite des politiques nationales. Un processus durable d'actualisation et de consolidation de ces mesures est également nécessaire afin de stimuler l'innovation de façon permanente dans une société plus éco-énergétique.

## Objectifs d'économies d'énergie des États membres de l'UE à l'horizon 2016



État membre	Objectif pour 2016	Pourcentage de la consommation moyenne
Autriche	22 333 GWh	9%
Belgique	28 246 GWh	9%
Bulgarie	7 291 GWh	9%
Chypre	2 125 GWh	10%
République tchèque	19 842 GWh	9%
Danemark (calculé par l'Institut Wuppertal)	16 667 GWh	(deux scénarios) 10,7% 9,2%
Estonie	2 125 GWh	9%
Finlande	17 800 GWh	9%
France	139 560 GWh	9%
Allemagne	231 389 GWh	9%
Grèce	16 460 GWh	9%
Hongrie	15 955 GWh	9%
Irlande	13 117 GWh	9%
Italie	126 327 GWh	9,6%
Lettonie	3 483 GWh	9%
Lituanie	4 652 GWh	9,7%
Luxembourg	1 582 GWh	9%
Malte	378 GWh	9%
Pays-Bas	51 190 GWh	9%
Pologne	53 333 GWh	9%
Portugal	20 841 GWh	9,8%
Roumanie	32 564 GWh	13,5%
Slovaquie	10 338 GWh	9%
Slovénie	4 261 GWh	9%
Espagne	116 219 GWh	11,4%
Suède	41 100 GWh	9%
Royaume-Uni	136 500 GWh	9%
<b>Total</b>	<b>1 135 708 GWh<sup>1</sup></b>	<b>9,5%</b>
	<b>1 280 565 GWh<sup>2</sup></b>	<b>10,7%</b>

Source: PNAEE

<sup>1</sup> avec consommation plus élevée au Danemark

<sup>2</sup> avec épargne attendue au Danemark, en Irlande et au Royaume-Uni

## Informations :

Pour plus d'informations sur les PNAEE et l'efficacité énergétique, consultez le site Internet de la DG Énergie et transport de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/energy/efficiency/end-use\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/efficiency/end-use_en.htm)

## Contact :

EUFORES a.i.s.b.l.  
European Forum for Renewable Energy Sources  
Dr. Jan Geiss  
Renewable Energy House  
Rue d'Arlon 63-65  
B-1040 Bruxelles, Belgique  
Tél.: +32(0)25461948  
Fax : +32(0)25461934  
[eufores@eufores.org](mailto:eufores@eufores.org)

[www.energy-efficiency-watch.org](http://www.energy-efficiency-watch.org)

Institut Wuppertal  
Dr. Ralf Schüle  
[ralf.schuele@wupperinst.org](mailto:ralf.schuele@wupperinst.org)

## partenaire clé :

